

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SAINT MAUR DES FOSSES**

**NUMERO SIRET : 21940068600339**

**POSTE COMPTABLE DE SAINT MAUR DES FOSSES**

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

**M4 DEVELOPPEE**

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN**

**ANNEE 2016**



## SOMMAIRE

	<b>I - Informations générales</b>		
p.5	Modalités de vote du budget		
	<b>II - Présentation générale du budget</b>		
p.6	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.8	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.10	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.12	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.14	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III - Vote du budget</b>		
p.16	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.21	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.23	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.26	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.28	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.29	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	X
p.30	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.35	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.37	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.38	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	X
p.40	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	X
p.41	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.42	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	X
p.43	A3.2 - Etalement des provisions	X	X
p.44	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.45	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		

## SOMMAIRE

	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
p.47	A6 - Etat des charges transférées	X	
p.48	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.49	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	X
p.50	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	X
p.51	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	X
p.52	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	X
p.52	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	X
p.53	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	X
p.53	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	X
p.54	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	X
p.54	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.56	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.60	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.61	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	X	X
p.62	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	X	X
	<b>D - Arrêté et signatures</b>		
p.63	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art L.2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, L5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

**VILLE DE SAINT MAUR DES FOSSES - PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - Exercice : 2016**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement,
  - sans (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III – Les provisions sont semi - budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) (3).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent (4).

V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (5).

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° .....du .....).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 055 300.10	2 397 190.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE	341 889.90	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		2 397 190.00	2 397 190.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	558 923.40	445 960.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	23 870.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		136 833.40
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		582 793.40	582 793.40
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		2 979 983.40	2 979 983.40

VILLE DE SAINT MAUR - PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - Exercice : 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	538 000.00		372 840.10	372 840.10	372 840.10
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	657 000.00		657 000.00	657 000.00	657 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00		500.00	500.00	500.00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		1 196 000.00		1 030 340.10	1 030 340.10	1 030 340.10
66	CHARGES FINANCIERES	494 000.00		578 000.00	578 000.00	578 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		1 699 000.00		1 609 340.10	1 609 340.10	1 609 340.10
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>452 484.00</b>		<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>452 484.00</b>		<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
<b>TOTAL</b>		2 151 484.00		2 055 300.10	2 055 300.10	2 055 300.10
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						341 889.90
=						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						2 397 190.00

VILLE DE SAINT MAUR - PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - Exercice : 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70 75	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 220 000.00		850 000.00	850 000.00	850 000.00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		1 220 000.00		850 000.00	850 000.00	850 000.00
77 78	PRODUITS EXCEPTIONNELS REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	884 294.00		1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		2 104 294.00		2 350 000.00	2 350 000.00	2 350 000.00
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>47 190.00</b>		<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>47 190.00</b>		<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>
<b>TOTAL</b>		2 151 484.00		2 397 190.00	2 397 190.00	2 397 190.00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						2 397 190.00
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					398 770.00	

VILLE DE SAINT MAUR - PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN - Exercice : 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
21 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	165 294.00	23 870.00	241 733.40	241 733.40	265 603.40
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		165 294.00	23 870.00	241 733.40	241 733.40	265 603.40
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	240 000.00		270 000.00	270 000.00	270 000.00
<b>Total des dépenses financières</b>		240 000.00		270 000.00	270 000.00	270 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		405 294.00	23 870.00	511 733.40	511 733.40	535 603.40
040	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>47 190.00</b>		<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>47 190.00</b>		<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>
<b>TOTAL</b>		452 484.00	23 870.00	558 923.40	558 923.40	582 793.40
						+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						582 793.40

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13 16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)					
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
106	Réserves					
<b>Total des recettes financières</b>						
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>452 484.00</b>		<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>452 484.00</b>		<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
<b>TOTAL</b>		452 484.00		445 960.00	445 960.00	445 960.00
						+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						136 833.40
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						582 793.40
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						398 770.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	372 840.10		372 840.10
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	657 000.00		657 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500.00		500.00
66	CHARGES FINANCIERES	578 000.00		578 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		1 000.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		445 960.00	445 960.00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	1 609 340.10	445 960.00	2 055 300.10
				+
				341 889.90
				=
				2 397 190.00
				<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	<i>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</i>		<i>47 190.00</i>	<i>47 190.00</i>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	270 000.00		270 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	265 603.40		265 603.40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
481	<i>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</i>			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	535 603.40	47 190.00	582 793.40

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	582 793.40
---	------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	850 000.00		850 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500 000.00	47 190.00	1 547 190.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	2 350 000.00	47 190.00	2 397 190.00
				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				2 397 190.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		442 115.00	442 115.00
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		3 845.00	3 845.00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		445 960.00	445 960.00
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				136 833.40
				+
<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>				
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				582 793.40

## SECTION D'EXPLOITATION

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>538 000.00</b>	<b>372 840.10</b>	<b>372 840.10</b>
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	178 500.00	80 220.10	80 220.10
	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
60222	FOURNITURES CONSOMMABLES AUTRES ALIMENTATION			
60225	PRODUITS D'ENTRETIEN			
	FOURNITURES DE BUREAU			
604	ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	2 000.00	10 000.00	10 000.00
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	155 000.00	63 720.10	63 720.10
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	9 000.00	300.00	300.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 500.00	100.00	100.00
6066	CARBURANTS	2 000.00	100.00	100.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	8 000.00	6 000.00	6 000.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	143 000.00	90 920.00	90 920.00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	12 000.00	1 000.00	1 000.00
	SUR BIENS MOBILIERS			
61551	MATERIEL ROULANT	500.00	1 000.00	1 000.00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	4 000.00	1 000.00	1 000.00
6156	MAINTENANCE	100 000.00	61 420.00	61 420.00
	PRIMES D'ASSURANCES			
6161	MULTIRISQUES	20 000.00	20 000.00	20 000.00
6168	AUTRES	6 500.00	6 500.00	6 500.00
617	ETUDES ET RECHERCHES			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	216 500.00	201 700.00	201 700.00
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES DIVERS	2 500.00	100.00	100.00
6236	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000.00	100.00	100.00
6262	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 000.00	1 000.00	1 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	5 000.00	500.00	500.00
6288	DIVERS - AUTRES SERVICES EXTERIEURS AUTRES	200 000.00	200 000.00	200 000.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			
6358	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.) AUTRES DROITS			
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>657 000.00</b>	<b>657 000.00</b>	<b>657 000.00</b>
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6336	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM. SUR REMUN.(AUTR COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	5 000.00	5 000.00	5 000.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	652 000.00	652 000.00	652 000.00
6411	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
6413	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	500 000.00	500 000.00	500 000.00
6415	PRIMES ET GRATIFICATIONS SUPPLEMENT FAMILIAL	2 000.00	2 000.00	2 000.00
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6453	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	60 000.00	60 000.00	60 000.00
6458	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	90 000.00	90 000.00	90 000.00
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
	AUTRES CHARGES SOCIALES			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6471	PRESTATIONS DIRECTES			
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 000.00</b>	<b>500.00</b>	<b>500.00</b>
- 65 - 651	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	1 000.00 1 000.00	500.00 500.00	500.00 500.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65</b>		<b>1 196 000.00</b>	<b>1 030 340.10</b>	<b>1 030 340.10</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>494 000.00</b>	<b>578 000.00</b>	<b>578 000.00</b>
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	494 000.00	578 000.00	578 000.00
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66112	INTERETS REGLES A L'ECHANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	485 000.00 9 000.00	575 000.00 3 000.00	575 000.00 3 000.00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES AUTRES CHARGES FINANCIERES			
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>9 000.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00	1 000.00	1 000.00
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION			
6718	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	5 000.00	500.00	500.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000.00	500.00	500.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>			
- 68 - 6817	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES D'EXPLOIT DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022</b>		<b>1 699 000.00</b>	<b>1 609 340.10</b>	<b>1 609 340.10</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	452 484.00	445 960.00	445 960.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	452 484.00	445 960.00	445 960.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES D'EXPLOIT	448 639.00	442 115.00	442 115.00
6812	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	3 845.00	3 845.00	3 845.00
	DOTAT. AMORT. CHARGES D'EXPLOITATION A REPARTIR			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>452 484.00</b>	<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>452 484.00</b>	<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>2 151 484.00</b>	<b>2 055 300.10</b>	<b>2 055 300.10</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>341 889.90</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>2 397 190.00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	3 000.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	9 000.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-6 000.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES</b>	<b>1 220 000.00</b>	<b>850 000.00</b>	<b>850 000.00</b>
- 70 - 706	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES PRESTATIONS DE SERVICES	1 220 000.00 1 220 000.00	850 000.00 850 000.00	850 000.00 850 000.00
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
- 75 - 758	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>		<b>1 220 000.00</b>	<b>850 000.00</b>	<b>850 000.00</b>
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>884 294.00</b>	<b>1 500 000.00</b>	<b>1 500 000.00</b>
- 77 - 7718 773 774 778	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST. MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	884 294.00  884 294.00	1 500 000.00  1 500 000.00	1 500 000.00  1 500 000.00
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>			
- 78 - 7817	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS REP./AMORTISS.& PROVISIONS (A INSC. DS PROD.EXPL) REP./ DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78</b>		<b>2 104 294.00</b>	<b>2 350 000.00</b>	<b>2 350 000.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>
<b>- 77 - 777</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT</b>	<b>47 190.00 47 190.00</b>	<b>47 190.00 47 190.00</b>	<b>47 190.00 47 190.00</b>
<b>796</b>	<b>TRANSFERTS DE CHARGES TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>2 151 484.00</b>	<b>2 397 190.00</b>	<b>2 397 190.00</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>2 397 190.00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>165 294.00</b>	<b>241 733.40</b>	<b>241 733.40</b>
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	165 294.00	241 733.40	241 733.40
2131 2135	CONSTRUCTIONS BATIMENTS INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	160 294.00	236 733.40	236 733.40
2141	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - BATIMENTS			
2153 2154	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE MATERIEL INDUSTRIEL			
2182 2183 2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE MOBILIER	2 000.00 3 000.00	2 000.00 3 000.00	2 000.00 3 000.00
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS			
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>165 294.00</b>	<b>241 733.40</b>	<b>241 733.40</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>240 000.00</b>	<b>270 000.00</b>	<b>270 000.00</b>
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240 000.00	270 000.00	270 000.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	240 000.00	270 000.00	270 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>240 000.00</b>	<b>270 000.00</b>	<b>270 000.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>405 294.00</b>	<b>511 733.40</b>	<b>511 733.40</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	47 190.00	47 190.00	47 190.00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	47 190.00	47 190.00	47 190.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	47 190.00	47 190.00	47 190.00
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE D			
13912	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT REGIONS	47 190.00	47 190.00	47 190.00
	<i>Charges transférées</i>			
4818	CHARGES A ETALER			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>452 484.00</b>	<b>558 923.40</b>	<b>558 923.40</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				<b>23 870.00</b>
<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>582 793.40</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
- 13 - 1318	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES			
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>			
- 16 - 1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO			
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>				
<b>10</b>	<b>DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS)</b>			
- 10 - 1068	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES RESERVES AUTRES RESERVES			
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>				

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap./Art.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget précédent</b>	<b>Propositions Nouvelles</b>	<b>VOTE</b>
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>452 484.00</b>	<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
<b>- 28 -</b>	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>448 639.00</b>	<b>442 115.00</b>	<b>442 115.00</b>
	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
	<b>CONSTRUCTIONS</b>			
<b>28131</b>	<b>BATIMENTS</b>	<b>245 620.00</b>	<b>245 611.00</b>	<b>245 611.00</b>
<b>28135</b>	<b>INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS</b>	<b>119 995.00</b>	<b>124 888.00</b>	<b>124 888.00</b>
	<b>AMORT.INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL.</b>			
<b>28153</b>	<b>INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE</b>	<b>69 265.00</b>	<b>61 179.00</b>	<b>61 179.00</b>
<b>28154</b>	<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>	<b>5 865.00</b>	<b>5 059.00</b>	<b>5 059.00</b>
	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>28182</b>	<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>	<b>4 225.00</b>	<b>2 292.00</b>	<b>2 292.00</b>
<b>28183</b>	<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</b>	<b>2 119.00</b>	<b>1 534.00</b>	<b>1 534.00</b>
<b>28184</b>	<b>MOBILIER</b>	<b>1 550.00</b>	<b>1 552.00</b>	<b>1 552.00</b>
<b>4818</b>	<b>CHARGES A ETALER</b>	<b>3 845.00</b>	<b>3 845.00</b>	<b>3 845.00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>452 484.00</b>	<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>452 484.00</b>	<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>452 484.00</b>	<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>136 833.40</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)</b>				<b>582 793.40</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :

Libellé :

POUR INFORMATION

Aucune Opération Non Votée ...

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

### A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montant des tirages année 2015	Montant des remboursements 2015		Encours restant dû au 01/01/2016
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement</b>						
<b>51928 Autres avances de trésorerie</b>						
<b>51931 Lignes de trésorerie</b>						
<b>51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
<b>5194 Billets de trésorerie</b>						
<b>5198 Autres crédits de trésorerie</b>						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618



<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
<b>Total général</b>					<b>7 879 696,71</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A1.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				6 505 525,21					243 514,92	568 041,95		362 981,64
1641 Emprunts en euros (total)				6 505 525,21					243 514,92	568 041,95		362 981,64
040014	N		E-3	745 887,49	28,33	C	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)	3,11	11 968,16	23 253,77		15 559,51
040016	N		B-1	148 286,96	21,83	C	Taux fixe 4,19% à barrière 6% sur Euribor 12 M (Marge de 0.3%)	4,25	4 154,28	6 316,78		1 006,53
040018	N		A-1	1 657 123,78	37,92	F	Taux fixe à 5.48 %	5,56	35 560,14	92 323,89		7 405,14



<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

### A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>6 505 525,21</b>					<b>243 514,92</b>	<b>568 041,95</b>	<b>0,00</b>	<b>362 981,64</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

### A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
040014	SFIL CAFFIL	823 240,28	745 887,49	3	37	01/04/2008 - 01/05/2009	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)		Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)	3,11	23 253,77		11,47
040019 ex 040013	SFIL CAFFIL	2 490 159,13	1 833 613,62	1	26	01/03/2008 - 01/07/2010	Taux fixe à 2.7 %	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	597 614,95	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4,75	87 243,34		28,19
<b>TOTAL (E)</b>		<b>3 313 399,41</b>	<b>2 579 501,11</b>									<b>110 497,11</b>		<b>39,65</b>
<b>Autres types de structures (F)</b>														
040020 ex 040017	SFIL CAFFIL	1 841 239,21	1 596 181,20	6	20		(Euribor 12 M-Floor -0.05 sur Euribor 12 M) + 0.05	Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)		Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	20,01	319 134,73		24,54
<b>TOTAL (F)</b>		<b>1 841 239,21</b>	<b>1 596 181,20</b>									<b>319 134,73</b>		<b>24,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 322 300,62</b>	<b>4 323 969,27</b>									<b>435 948,62</b>		<b>66,47</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

### A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	33,53%					
	Montant en euros	2 181 556 €					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	2,28%					
	Montant en euros	148 287 €					
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	1		1			
	% de l'encours	28,19%		11,47%			
	Montant en euros	1 833 614 €		745 887 €			
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						1
	% de l'encours						24,54%
	Montant en euros						1 596 181 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2016	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
<b>Taux complexe (total) (2)</b>													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instrument de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
<b>Taux variable simple (total)</b>									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple : A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

### A1.6 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A2</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	

### A2 – AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b>			
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) : <b>1 524,49 €</b>			19/06/2001
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Constructions de bâtiments	60 ans	19/06/2001
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments	60 ans	19/06/2001
Linéaire	Installations électriques et téléphoniques	15 ans	19/06/2001
Linéaire	Matériel d'incendie	5 ans	19/06/2001
Linéaire	Mobilier et matériel de bureau	15 ans	19/06/2001
Linéaire	Matériel informatique	5 ans	19/06/2001
Linéaire	Concessions, brevets, licences	5 ans	19/06/2001
Linéaire	Logiciels	5 ans	19/06/2001
Linéaire	Engins de nettoyage, véhicules	5 ans	19/06/2001
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5 ans	19/06/2001

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A3.1</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	

### A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2016	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	Solde prévisionnel au 31/12/2016
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
Autres provisions pour risques ...						
Dépréciations (2)						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

### A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/2016	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

## DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>287 190.00</b>		<b>317 190.00</b>	<b>317 190.00</b>
1631	Emprunts obligataires				
1641	Emprunts en euros	240 000.00		270 000.00	270 000.00
1643	Emprunts en devises				
16441	Opérations afférentes à l'emprunt				
1678	Autres emprunts et dettes				
1681	Autres emprunts				
1682	Bons à moyen terme négociables				
1687	Autres dettes				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>240 000.00</b>		<b>270 000.00</b>	<b>270 000.00</b>
<b>Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>47 190.00</b>		<b>47 190.00</b>	<b>47 190.00</b>
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>				
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	47 190.00		47 190.00	47 190.00
020	Dépenses imprévues				

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	317 190.00	23 870.00		341 060.00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

## DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>452 484.00</b>		<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
10222 10228	FCTVA Autres fonds <b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>				
26 27	Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières				
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>452 484.00</b>		<b>445 960.00</b>	<b>445 960.00</b>
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>				
169	Primes de remboursement des obligations				
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>				
27	<i>Autres immobilisations financières</i>				
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>448 639.00</i>		<i>442 115.00</i>	<i>442 115.00</i>
28131	<i>BATIMENTS</i>	<i>245 620.00</i>		<i>245 611.00</i>	<i>245 611.00</i>
28135	<i>INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS</i>	<i>119 995.00</i>		<i>124 888.00</i>	<i>124 888.00</i>
28153	<i>INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE</i>	<i>69 265.00</i>		<i>61 179.00</i>	<i>61 179.00</i>
28154	<i>MATERIEL INDUSTRIEL</i>	<i>5 865.00</i>		<i>5 059.00</i>	<i>5 059.00</i>
28182	<i>MATERIEL DE TRANSPORT</i>	<i>4 225.00</i>		<i>2 292.00</i>	<i>2 292.00</i>
28183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</i>	<i>2 119.00</i>		<i>1 534.00</i>	<i>1 534.00</i>
28184	<i>MOBILIER</i>	<i>1 550.00</i>		<i>1 552.00</i>	<i>1 552.00</i>
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>				
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>				
481 4818	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i> <i>CHARGES A ETALER</i>	<i>3 845.00</i> <i>3 845.00</i>		<i>3 845.00</i> <i>3 845.00</i>	<i>3 845.00</i> <i>3 845.00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

## DETAIL DES RECETTES

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	445 960.00		136 833.40		582 793.40

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 341 060.00
Ressources propres disponibles	IV 582 793.40
Solde (IV - II)	V 241 733.40

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6</b>
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	

### A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>76 851,23</b>	<b>15 370,24</b>	<b>3 842,56</b>	<b>57 638,43</b>
2016	Indemnité financière	20 ans	Décision du maire du 04/09/2012	76 851,23	15 370,24	3 842,56	57 638,43

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A7</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	

### A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'opération :	[...] Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2016 (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
<b>DEPENSES (a)</b>				
[...] (5)				
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>				
<b>RECETTES (b)</b>				
Financement par le tiers (7)				
Financement par d'autres tiers (7)				
<b>040</b> Financement par le service (contrepartie 6742)				
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
<b>Recettes nettes (b - d)</b>				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.1</b>
<b>EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	

### B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la période des remboursements : A annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivants la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B1.2</b>
<b>CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	

### B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	<b>A</b>
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	<b>B</b>
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	<b>C</b>
Provisions pour garanties d'emprunts	<b>D</b>
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

### B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

### B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2016	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>							
<b>8018 Autres engagements donnés</b>							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'Organisme bénéficiaire "de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

### B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2016	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>							
<b>8028 Autres engagements reçus</b>							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
<b>TOTAL</b>							

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

### B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2016	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2016)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2016) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2016 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

### B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2016	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2016)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2016) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2016 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
Technicien territorial	B	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2	0	2	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	2	0	2	2,00	0,00	2,00

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016</b>	<b>C1.1</b>

### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	11	0	11	11,00	0,00	11,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>	0A 1B 19C	19	0	19	19	0	19

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT : effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année.  
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, " emplois spécifiques" régie par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016</b>	<b>C1.1</b>

### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	0					

(1) **CATEGORIES** : A, B et C.

(2) **SECTEUR** : ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) **CONTRAT** : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016</b>	<b>C1.1</b>

### **C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 (suite)**

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT  
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
	A	0	
	B	1	46 264,00 €
	C	19	647 062,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		20	693 326,00 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à sa disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C2</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	

**C2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
**(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres.</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de la délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

## D – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A \_\_\_\_\_ le

(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A \_\_\_\_\_, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) \_\_\_\_\_, compte tenu de la transmission en préfecture, le \_\_\_\_\_, et de la publication le

A \_\_\_\_\_, le

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant :